

(<sup>1</sup>)

( N° 7. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1870.

---

Crédit de 2,000,000 de francs au budget de la dette publique de l'exercice 1871 (<sup>1</sup>).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (<sup>2</sup>), PAR M. VAN OVERLOOP.

---

MESSIEURS,

Les sections ont adopté le projet de loi ayant pour objet un crédit de 2,000,000 de francs au budget de la dette publique de l'exercice 1871. Il en a été de même de la section centrale, laquelle, considérant que le projet est la conséquence de la loi du 3 juin 1870, a l'honneur d'en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*

Is. VAN OVERLOOP.

*Le Président,*

J. G. DE NAEYER.

---

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n° 32 (session extraordinaire de 1870).

(<sup>2</sup>) La section centrale, présidée par M. DE NAEYER, était composée de MM. LE HARDY DE BEAULIEU, VAN OVERLOOP, HERMANT, DRUBBEL, HAYEZ et BIEBUYCK.

---